

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MORLINCOURT

LUNDI 27 MARS 2017

Date de convocation : 16/03/2017

2017-014

Nombre de Conseillers :

en exercice : 10

en présence : 9

votants : 9

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept du mois de mars à vingt heures trente, les membres composant le Conseil Municipal de Morlincourt se sont réunis au lieu ordinaire de leur séance, sous la présidence de Monsieur Daniel CHARLET, Maire.

Etaient présents : D. CHARLET, P. LEFEBVRE, P. FRASQUET, F. LOIFERT, M. DEGAUCHY, C. FORMONT, R. LETOMBE, M.A. DUPUIS, C. CAPELLE,

Absents excusés : V. LEROY

Procurations : /

Le secrétariat a été assuré par : C. CAPELLE

DELIBERATION N°14 : ACHAT D'UN DESHERBEUR THERMIQUE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il a été décidé de ne plus utiliser de produits phytosanitaires pour d'entretien des espaces publics dont la commune assure la gestion et de signer la Chartre « Zéro phyto » à son niveau maximum.

Afin de remplacer ce procédé pour l'entretien des espaces publics, il propose d'acheter un désherbeur thermique et présente un devis de l'entreprise LD BIDAULT pour un montant de 2 475,00€ HT ou 2 970,00€ TTC.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte la proposition d'acheter un désherbeur thermique. Il donne son accord pour le choix de l'entreprise LD BIDAULT pour un montant de 2 475,00€ HT ou 2 970,00€ TTC.

Il inscrit la somme au budget communal de l'année 2017, en section d'investissement à l'article 21578.

Il charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités et signer tous les documents afférents à ce dossier.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme, le 27 mars 2017.

Le Maire

Daniel CHARLET 

